

NOTRE HISTOIRE

Bribes d'histoire locale

La consultation des archives communales a permis de relater dans ce journal de nombreuses particularités du passé palinzard qui, sans cela, auraient sombré dans l'oubli. Certaines d'entre elles ont conduit à la publication d'articles circonstanciés. Il existe cependant quantité de renseignements succincts qui méritent eux aussi d'être portés à la connaissance du public. C'est à eux que nous consacrons cet article ainsi que d'autres qui paraîtront, au cours de nos publications, sous cette rubrique.

Nous débuterons au XVIII^e siècle, soit à une période encore dominée par la présence bernoise au Pays de Vaud.

Aujourd'hui, alors que la population d'Épalinges dépasse 8000 habitants, nous avons de la peine à nous imaginer qu'en 1764 la communauté palinzarde se limitait à 405 personnes, soit 329 bourgeois, 60 non-bourgeois et 16 sans bourgeoisie! A la fin du siècle, ce chiffre était toutefois en augmentation d'une centaine d'unités.

Les assemblées, groupant de 40 à 50 communiers, avaient lieu en principe une fois par mois, le dimanche après le culte. Les absents non excusés étaient frappés d'une amende. Il en allait de même pour ceux qui divulguaient les secrets des délibérations, car elles n'étaient pas publiques. Les communiers qui se conduisaient mal étaient exclus de l'assemblée. C'est ainsi qu'en ce qui concerne deux personnes ayant eu «commerce» ensemble, la veuve Baudet a dû quitter la commune dans les huit jours, alors que Salomon Marilly a été écarté de l'assemblée pendant une année!

Une revue était organisée chaque année à Épalinges pour les soldats, dont l'effectif a varié entre 40 et 70 au cours du siècle. Ils étaient com-

mandés par un sergent coiffé d'un chapeau. Si un non-bourgeois gagnait le concours de tir devant un bourgeois, il devait se contenter du deuxième prix!

La commune ne disposait pas encore d'une vigne à Epesses. Néanmoins, les communiers et les autres bourgeois, ainsi que les veuves, recevaient chaque Nouvel-An un pot de vin (1,16 litre), préluade au cadeau dont les conseillers communaux bénéficient à nouveau aujourd'hui!

En 1745, on achète une bible pour la Maison de commune avec le solde des droits de bourgeoisie. Au XVIII^e siècle, à défaut de refouler les étrangers indésirables, on traquait les rôdeurs qui perturbaient la vie communale. Ils étaient en général emmenés à Montpreveyres, qui se trouvait dans un autre bailliage...

Les prises d'otages sévissaient déjà outre-mer: en 1748, une collecte est organisée pour réunir la rançon «d'un homme du pays pris par les Turcs»! A cette époque, le Pays de Vaud – le Jorat en particulier – était infesté d'animaux sauvages qui s'en prenaient au bétail. Les loups entre autres constituaient un véritable fléau. C'est ainsi qu'entre 1728 et 1746, 56 loups et 7 lynx ont été abattus dans la région. En 1750, le gouverneur (syndic) d'Épalinges a dû se rendre à Lausanne pour y recevoir des instructions en vue de la chasse à ces fauves, qui semblent avoir pratiquement disparu à la fin du siècle.

Si les loups constituaient une menace pour le bétail, les rongeurs, qui pullulaient, compromettaient les récoltes. C'est la raison pour laquelle la commune engageait chaque année un ou deux taupiers, dont les services étaient loin d'être inutiles, puisque les frères Chapuis ont pris 3283 taupes en 1794.

Un berger était chargé de faire paître le petit bétail. En 1735, c'est à la femme de Jean-Pierre Pache qu'a incombé cette tâche, les pourceaux devant être gardés jusqu'à la moisson et les brebis jusqu'à la Saint-Martin (11 novembre).

A quelques années de la Révolution vaudoise, plus précisément en 1790, puis en 1791, le gouverneur a dû se déplacer en compagnie du pasteur pour aller présenter au bailli bernois un engagement de fidélité de la part de la commune. On s'imagine le plaisir de l'actuel syndic d'Épalinges face à une telle obligation!

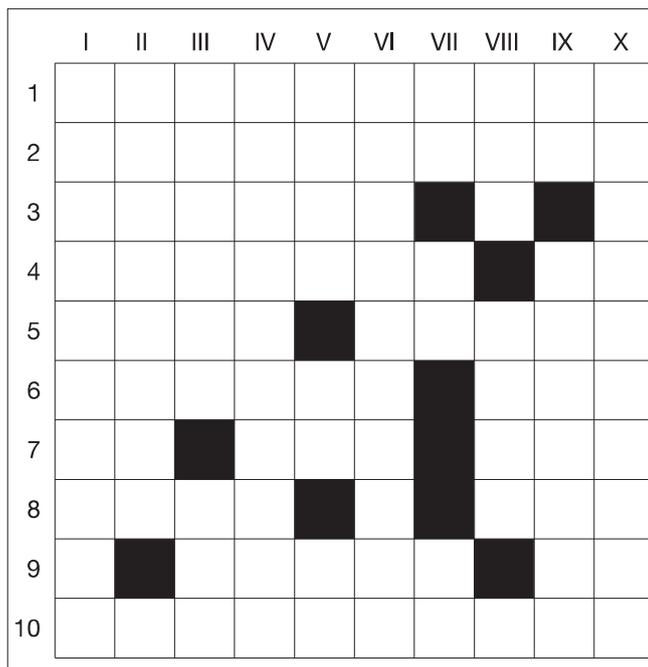
Francis Michon

Une image de notre histoire

Illustration sur laquelle on voit la table des autorités palinzardes de l'année 1965, dans l'ancienne grande salle où se déroulaient les séances du Conseil communal.

On remarque le mobilier désuet qui orne ce local situé à l'emplacement actuel de l'Auberge Communale.

De gauche à droite se trouvent: MM. Hermann Narbel, Ernest Chapuis, Francis Michon, municipaux, Paul Collet, syndic, Daniel Monod, président du Conseil communal, et Louis Delessert, secrétaire municipal. Le municipal Pierre Bornand n'était pas présent.



Les jeux d'Épalinges Journal

Lors de notre dernière édition – juin 2009 –, l'abondance des articles ne nous avait pas permis de vous proposer une nouvelle grille de jeux.

C'est donc avec plaisir que nous l'éditions maintenant. Les solutions aux mots croisés doivent parvenir à l'Administration communale avant le 20 octobre 2009.

Horizontalement

1. Prévu avant la naissance
2. Vite fait, bien fait?
3. Pour le cavalier
4. Ternisse possessif
5. Partie d'iceberg
D'un autre monde
6. Parlent
Organisation de bienfaisance
7. Lien grammatical
Nom du Maghreb
Travaux publics en France
8. Refus germanique
Début de faute
9. Étal
Racine d'œuf
10. Agrandissements

Verticalement

- I. Dirigeant
- II. Avarice
- III. Cités lettre par lettre
Être germain
- IV. Conductrice
- V. Contient de la soude inversé
Hollandais, peut-être
Pige
- VI. Emotions
- VII. A la main à l'école
Article d'Afrique
Fin de jour
- VIII. Vie chamboulée
Numéro atomique 53
- IX. Qualifie un hôtel français
Partie de bœuf
- X. Pas d'ici

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Un guichet virtuel à votre intention



Le site Internet communal (www.epalinges.ch) s'est doté de nouvelles fonctions, offertes à la population dans le cadre de la cyber-administration, par la possibilité de télécharger et de compléter, en ligne, les formulaires nécessaires à annoncer une arrivée, un départ, un changement d'adresse sur le territoire communal ou un changement d'état civil. Lesdits formulaires sont

disponibles sous: Vivre à Epalinges – Guichet en ligne.

Bien entendu, ces nouvelles fonctions ne dispensent en rien de l'obligation légale pour les intéressés de venir déposer les documents dûment complétés directement au guichet du Contrôle des habitants (CH), mais la procédure est ainsi nettement plus rapide.

Recherchons un remplaçant ou une remplaçante du responsable du réfectoire scolaire

La commune d'Epalinges cherche une personne susceptible de pouvoir assurer le remplacement ponctuel (absence de courte durée: un à deux jours, en cas de maladie, par exemple) du responsable du réfectoire scolaire de Bois-Murat. Pour des absences plus longues, une autre solution serait mise en place.

Ce poste nécessite une présence de deux à trois heures d'affilée (entre la fin de la matinée et le début de l'après-midi) et est rémunéré à raison de CHF 25.– l'heure + repas. Le/la remplaçant/e doit collecter les bons de repas, tenir la caisse, assurer la surveillance dans le réfectoire et aider à la distribution des repas.

Pour tout renseignement:
079 661 17 38 (J. Grin)

Recherchons un/une secrétaire pour le Conseil communal (autorité législative) et pour le Conseil d'établissement (autorité scolaire)

Le Conseil communal a été récemment informé de la décision de la secrétaire du Bureau de ne pas poursuivre son mandat après le 31 mars 2010. La vacance de ce poste, à temps partiel, nécessite la nomination d'un nouveau ou d'une nouvelle titulaire.

Nous devons également trouver un/une secrétaire pour le Conseil d'établissement scolaire.

Ces deux occupations partielles seront confiées à la même personne. La plupart des séances et réunions ont lieu le soir dans des locaux communaux. Le travail de secrétariat (qui s'en suit) sera en revanche effectué au domicile du candidat/de la candidate.

Les tâches du/de la secrétaire du Conseil communal:

- assister à la séance et rédiger le procès-verbal des six séances annuelles de l'autorité législative;
- assister aux séances du Bureau du Conseil communal et assurer le suivi des décisions prises;
- participer aux opérations de préparation des votations/élections, aux opérations de dépouillement et leur suivi lors des dimanches de votations/élections.

Les tâches du/de la secrétaire du Conseil d'établissement scolaire:

- assister aux différentes séances de cette instance scolaire (en principe quatre par année) et en tenir les procès-verbaux.

Toute personne intéressée par cette fonction – dont les tâches nécessitent intérêt, sérieux et conscience – peut obtenir des renseignements complémentaires auprès de M^{me} Dumont, 021 784 24 42, et faire part de sa candidature, par écrit, au moyen d'une lettre de motivation manuscrite, d'un curriculum vitae et de copies des diplômes et certificats de travail, au Greffe municipal d'Epalinges, à l'attention du Président du Conseil communal, mention «secrétaire CC et CE», case postale 187, 1066 Epalinges.

HISTOIRE D'ÉPALINGES

Bribes d'histoire locale

Après la révolution vaudoise de 1798, qui a marqué la fin de la domination bernoise, c'est une nouvelle page de notre histoire qui s'est ouverte.

Le 28 avril 1799, la municipalité d'Epalinges, élue deux mois plus tôt, a tenu sa première séance au collège du Village. En raison d'une situation politique encore incertaine, elle a été appelée à mettre sur pied à cette occasion une garde locale qui devait veiller jour et nuit à la sécurité de la commune. Son effectif s'est élevé à 129 hommes.

A la même époque, Epalinges a dû loger à plusieurs reprises des détachements de troupes étrangères. En 1814 par exemple, la commune a été obligée d'héberger et de nourrir durant plusieurs jours 115 soldats autrichiens appartenant à une armée qui traversait la Suisse en direction de la France. On a beaucoup parlé du service des Suisses à l'étranger. Sait-on que des agents recruteurs sont venus dans notre commune pour enrôler des soldats dans les régiments helvétiques au service de la France? De 1807 à 1811, douze Palinzards ont ainsi été appelés à suivre les armées napoléoniennes. Comme il fallait payer une redevance pour chaque soldat recruté, la commune a dû procéder à un emprunt pour satisfaire à cette exigence!

Le taureau d'Epalinges

Dans un tout autre registre, la commune d'Epalinges, qui comptait un cheptel d'environ 120 vaches laitières, a été contrainte dès 1825 de posséder un taureau reproducteur.

En 1867, cet animal a été placé par la municipalité chez Jean-Abraham Pache. La convention conclue à cette occasion ne manque pas de pittoresque: Pache s'engageait à donner de bons soins au taureau, s'interdisant de l'atteler, ce qui l'aurait rendu impropre au service! Les propriétaires de vaches ne devaient subir aucun retard pour les faire saillir. A ce défaut, Pache était tenu de payer à la bourse des pauvres 5 francs par heure d'attente. En revanche, il était libre de fixer lui-même le prix de la saillie. Il recevait en outre une indemnité de garde de 25 francs par année de la part de la commune.

On se rend compte que les préoccupations locales ont bien changé!

Francis Michon